
Projet d'Etablissement

Externat Médico-Educatif

Année 2024 – 2029

Version 1



Le présent projet d'établissement a été rédigé avec le concours de :

- Mme Schillaci, Cheffe de service
- Mmes Secquépée, Virleux, Levasseur, Charlatte, AMP
- Mr Petit, Educateur technique
- Mr Hergueta, AMP
- Mme Bâlon, Mme Davy, Mme Simon Educatrices spécialisées
- Mr Jude, Educateur spécialisé
- Mme Boutillier, Psychologue
- Mme Cloet, Assistante sociale
- Mr Schmit, Educateur spécialisé en formation
- Mme Baillet, Educatrice de jeunes enfants
- Mme Beurton, Enseignante spécialisée
- Mme Lequeux, Mère d'une adolescente accueillie
- Mme Hecquet, Mère d'un enfant accueillie
- Mr Foucard, Père d'un jeune majeur accueilli

Ainsi qu'avec l'aide de tous les participants aux groupes de travail, les familles ont participé à la réflexion autour du projet d'établissement. Elles ont pu exprimer leurs souhaits concernant la vie de la structure et l'accompagnement de leur proche.

Mises à jour :

Année	Contenu de la mise à jour
2023	Ecriture avec groupes de travail professionnels
2024	Révision le 12-12 avec familles, Mmes Bezeau, Clément et Mr Benharat professionnels Mme Baillet Mr Petit et jeunes

Date	Instance
	Comité de pilotage
	Conseil de la vie sociale approuvé le 05/12/2023
	Révisé le 12/12/2024

Consultation et validation des instances

Définition.....	5
Contexte réglementaire	5
Finalités et enjeux du projet d'établissement.....	5
Présentation d'UNIVI	5
La Stratégie de Groupe UNIVI pour 2024-2027	6
La construction du Projet d'établissement.....	7
Historique de l'établissement	7
Les missions de l'établissement	8
<i>Ses autorisations.....</i>	<i>7</i>
L'établissement dans son environnement.....	8
<i>Situation géographique</i>	<i>8</i>
<i>Contextes et enjeux du territoire</i>	<i>9</i>
Les objectifs du projet d'établissement	9
L'ORGANISATION DES SERVICES	10
L'EME.....	10
<i>La population</i>	<i>10</i>
<i>Les moyens</i>	<i>11</i>
<i>Organisation du service.....</i>	<i>11</i>
<i>Les objectifs du service</i>	<i>15</i>
PROJET SOCIAL	16
Organigramme	16
Organisation / interactions des services	17
Engagement des nouveaux salariés et place des stagiaires.....	17
La formation	17
<i>La prévention des risques professionnels- DUERP</i>	<i>18</i>
Le management.....	19
L'accompagnement psychologique	19
Les modalités d'expression du personnel	19
<i>Moyens de communications</i>	<i>19</i>
<i>Qualité de vie au travail</i>	<i>19</i>
PROJET DE VIE	20
Projet accueil-admission	20
<i>Accueil des usagers et visiteurs</i>	<i>20</i>

<i>Admission des nouveaux usagers</i>	<i>20</i>
Projet vie sociale	21
<i>Les activités sociales.....</i>	<i>21</i>
<i>Les activités thérapeutiques.....</i>	<i>24</i>
<i>La coordination des activités sociales et culturelles</i>	<i>25</i>
<i>Supports de communication pour les usagers.....</i>	<i>25</i>
L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement	26
<i>Ouverture sur d'autres publics</i>	<i>26</i>
<i>Développement des liens sociaux et de la citoyenneté.....</i>	<i>26</i>
<i>Accueil des bénévoles</i>	<i>26</i>
Le conseil de vie sociale et les commissions	26
Les droits et libertés des usagers	28
La promotion de la bientraitance	30
Le projet hôtelier	31
<i>Bio nettoyage</i>	<i>31</i>
<i>Restauration</i>	<i>31</i>
La sécurité.....	31
<i>Des personnes</i>	<i>31</i>
<i>Des biens</i>	<i>32</i>
Conventions et partenariats	32
PROJET QUALITE, GESTION DES RISQUES, RSE-DD.....	34
Contexte	34
Notre Politique qualité et gestion des risques	34
Notre Politique RSE-DD	37

Définition

« Le projet d'établissement ou de service a pour finalités principales de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble¹ »

Contexte réglementaire

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation². »

L'activité de l'établissement est régie par le code de l'action sociale et des familles tel qu'indiqué dans les articles L312-6 et D312-155-0.

Finalités et enjeux du projet d'établissement

Le projet d'établissement pose nos objectifs pour les 5 ans à venir.

Nous souhaitons en faire :

- Un outil de références pour nos évaluations internes et externes
- Un outil de management pour le directeur et les référents de service pour garder le cap sur les 5 ans à venir
- Un outil de négociation pour notre Contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens (Cpom)
- Un outil de promotion de l'établissement ; une synthèse sera remise aux nouveaux résidents entrants et aux nouveaux salariés
- Un outil fédérateur de toutes les parties contributrices

Présentation d'UNIVI

UNIVI est un groupe associatif paritaire dont la volonté est de mettre sa performance au service de l'utilité sociale. Œuvrant dans les secteurs **du sanitaire et du médico-social (publics seniors et handicapés)**, UNIVI est un acteur majeur du parc AGIRC-ARRCO, qui accompagne les personnes partout en France.

Avec un réseau de 89 établissements en France et 4000 collaborateurs, UNIVI accueille, héberge et soigne des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap au sein de ses hôpitaux gériatriques, résidences autonomie, résidences services, EHPAD et foyers d'hébergement et de services pour personnes handicapées. Le groupe offre également des services de soins à domicile.

¹ Recommandation HAS : Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service – Janvier 2012

² Code de l'action sociale et des familles, article L 311-8

Guidé par des valeurs fortes d'esprit d'équipe, de bienveillance et d'innovation, **UNIVI s'engage au quotidien pour proposer à ses différents publics des services mêlant excellence et humanité.**

Acteur responsable, UNIVI s'inscrit dans une démarche de croissance durable intégrant un volet environnemental et une politique sociale. Le groupe garantit un niveau de confort et de qualité élevé et une maîtrise des prix, jouant ainsi son rôle dans l'amélioration de l'accompagnement des aînés et l'inclusion des personnes les plus fragiles.

UNIVI aujourd'hui (01/01/2024) c'est 89 établissements en France

- 65 résidences pour personnes âgées : 42 EHPAD, 23 Résidences autonomie et Résidences services
- 19 établissements et services pour personnes handicapées : enfance et adolescence, adultes, polyhandicap, ESAT
- 5 établissements sanitaires

UNIVI aujourd'hui (18/12/2023) c'est plus de 6500 lits et places

- Plus de 4885 personnes âgées accueillies
- 900 personnes en situation de handicap accompagnées
- plus de 750 lits d'hospitalisation

La Stratégie de Groupe UNIVI pour 2024-2027

Axe 1 : Garantir une offre de services variée, qualitative, et innovante.

- Objectif 1 : Patients et résidents au cœur de nos projets.
- Objectif 2 : Qualité de soins et cadre de vie : volonté affichée et réalité vérifiable.
- Objectif 3 : Innover pour le bien-être des patients et résidents.
- Objectif 4 : Développer UNIVI sur la base d'opportunités contributives et complémentaires à l'offre de service.

Axe 2 : Assurer la présence des professionnels, leur formation et leur satisfaction.

- Objectif 1 : Des salariés en nombre suffisant pour soigner et accompagner patients et résidents
- Objectif 2 : Mieux former pour mieux accompagner et travailler dans la durée chez UNIVI.
- Objectif 3 : Des dynamiques sociales favorables à la satisfaction des salariés et connues de tous.

Axe 3 : Maîtriser nos fondamentaux économiques en harmonie avec nos valeurs associatives.

- Objectif 1 : Améliorer notre performance économique globale.
- Objectif 2 : Développer une culture économique partagée par tous.
- Objectif 3 : Poursuivre la recherche d'efficience générale et l'accessibilité économique de nos établissements.

Axe 4 : Affirmer la place d'UNIVI comme un acteur éthique, responsable, et pilote rigoureux de ses risques.

Objectif 1 : Poursuivre nos politiques RSE-Développement Durable.

Objectif 2 : Placer l'éthique au cœur de nos pratiques de façon plus formalisée.

Objectif 3 : Assurer un pilotage de nos risques efficient, à la hauteur de notre responsabilité sociale, et conforme aux attentes de nos autorités de tutelles.

La construction du Projet d'établissement

La construction du projet d'établissement s'est mise en place à la suite d'un appel à candidature auprès des différents professionnels de l'établissement. Pour donner suite à cela plusieurs groupes de travail ont été positionnés avec une mixité du personnel éducatif des différents groupes, de l'assistante sociale, de la psychologue, de la psychomotricienne et de la chef de service.

Dans un second temps, un groupe de travail avec quelques familles des enfants/adolescents a également été mis en place afin de recueillir leur point de vue et des axes d'amélioration dans le fonctionnement global de l'établissement et dans la prise en charge de leur enfant.

Historique de l'établissement

Un Institut Médico-Pédagogique ayant été créé à Cramoisy, plusieurs parents d'enfant déficient intellectuel habitant la région de Creil ont sollicité l'Association pour la création d'un externat. Un terrain a donc été recherché dans ce but.

L'Association a été déclarée, selon la loi 1901, le 14 juin 1967, publication au J.O. le 30 juin 1967. L'acquisition de la propriété a eu lieu le 28 septembre 1967.

L'Externat Médico-Educatif a ouvert le 15 janvier 1968, il est situé dans l'Oise, dans le bassin creillois, au sud du département.

Les 50 places de l'EME sont réparties comme suit :

- Un semi-internat pour enfants et adolescents constitué de deux sections :
 - une section d'éducation et d'enseignement spécialisé (EMP),
 - une section d'initiation et de première formation professionnelle (EMPRO)
 - 48 places à temps plein
 - 2 places à temps partiel
- ❖ Dans l'ensemble de l'établissement, une prise en charge alternée ou conjointe avec d'autres structures peut être mise en place en référence au projet individuel.
(Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMPS), Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), Hôpitaux de jour, services spécialisés, foyers de l'enfance, MECS)

Nom de l'établissement	Externat médico-éducatif
Coordonnées	7 allée du Trimolet 60100 Creil Tèl : 03.44.64.69.40
Type d'établissement	Externat

Statut	Associatif à but non lucratif
Numéro FINESS	600100325
Numéro SIRET	77562841500033
Date d'ouverture	1968
Dernière évaluation externe	Octobre 2014
Nombre de places	48 places à temps plein et 2 places à temps partiel
Activités principales	Accueil de 50 enfants et adolescents de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle

Les missions de l'établissement

Ses autorisations

L'établissement accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels, orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), tous capables de préapprentissage simples (autonomie, vie quotidienne, socialisation...). Cette notion de "progrès possible" doit sans cesse guider notre action.

Art L312-1 du CASF

- ❖ « *Les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »
- ❖ **Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2020-2024**
« Les orientations stratégiques pour développer, optimiser et enrichir l'offre en prévention ; soutenir la santé et le bien-être ; sécuriser les parcours et garantir une cohérence tout au long de l'accompagnement ; innover, piloter et évaluer la politique enfance famille »

Une institution à vocation médico-éducative doit justifier, par sa pratique, la ligne de travail exposée dans le projet d'établissement et la cohérence de l'action. Ce projet, qui s'applique à tous, devient un socle commun, pour les personnes accueillies et leurs familles, les professionnels et les partenaires. C'est un point de repères essentiel et nécessaire du fait de la mouvance et de la multiplicité des intervenants.

L'action éducative est centrée sur la mise en place, pour l'enfant ou l'adolescent, d'un milieu protégé et d'un cadre structurant à même de favoriser son développement. Il s'agit, non seulement de pourvoir à un accueil, mais aussi de répondre à des besoins quotidiens ou à des soins nécessités par l'état de l'enfant.

Dans l'ensemble de l'établissement, une prise en charge alternée ou conjointe avec d'autres structures peut être mise en place en référence au projet individuel.
 (Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMPS), Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), Hôpitaux de jour, services spécialisés, foyers de l'enfance, MECS)

Dans la mesure du possible, nous essayons toujours de diversifier et développer nos partenariats inclusifs et de favoriser le temps partagé avec l'éducation nationale afin de maintenir un temps de scolarité.

L'établissement dans son environnement

Situation géographique

L'EME est situé au Hameau du Plessis Pommeraye à 3 kilomètres de Creil en direction de Senlis. Les locaux, composés d'une maison bourgeoise reliée à des bâtiments récents construits en 2021 accueillant des salles comme : la

La disposition de plain-pied des bâtiments des locaux facilite la communication entre les groupes et le début de l'autonomie dans les déplacements. Chaque lieu est clairement défini. Les locaux sont fonctionnels, en rapport avec l'âge des enfants, des adolescents et leurs différentes activités.

L'environnement est un parc verdoyant qui offre un grand espace de jeu et des possibilités d'activités. Le parc est un lieu ressource pour des ateliers et des activités. L'ensemble des locaux tout composé un espace clos, un cadre contenant, rassurant, qui donne un caractère de sécurité et de calme.

Contextes et enjeux du territoire

Dès l'entrée de son parcours, la personne est engagée et va évoluer en fonction de son âge et de ses besoins. L'orientation vers le secteur adulte va être menée en collaboration avec les services concernés. Pour ce faire, des temps d'échanges sont proposés tout au long de ce parcours pour affiner l'orientation la plus adaptée à la personne. Plusieurs solutions peuvent être abordées en fonction des capacités de la personne dans un rayon de 20 km :

Les objectifs du projet d'établissement

- Rechercher, de façon permanente, l'épanouissement et l'équilibre psychoaffectif, le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes adultes
- Développer leurs possibilités manuelles, physiques et intellectuelles, en adaptant à chacun, selon ses difficultés, un rythme de progression,
- Responsabiliser et rendre les jeunes plus autonomes, dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- Les préparer à "l'après EME", quelle que soit l'orientation retenue.

L'organisation des services

L'EME

La population

L'EME accueille 50 enfants et adolescents de 4 à 20 ans de diverses origines, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés compatibles avec la vie en collectivité. L'agrément de l'EME l'autorise à recevoir de jeunes déficients intellectuels dont le degré de difficultés est important et certains enfants accueillis cumulent des handicaps.

❖ **Les provenances**

Les origines des candidatures sont multiples :

- ✚ Enfants déscolarisés en attente d'une place en institution,
- ✚ Provenance du milieu scolaire, souvent après avoir suivi un cursus spécialisé (classe d'adaptation, suivi en CMPP),
- ✚ Atteinte des limites d'une intégration scolaire, même adaptée, en particulier en cours d'ULIS école ou ULIS collège.
- ✚ Enfants issus du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, pris en charge en hôpital de jour, et dont l'évolution permet d'envisager une structure comme la nôtre.

Venant d'autres établissements spécialisés :

- ✚ Par suite du déplacement de la famille,
- ✚ Réorientation vers un établissement plus adapté,

❖ **Les motivations et intérêts des familles et des personnes accueillies**

La prise en charge en externat est prioritairement appréciée par les familles, les enfants/adolescents accueillis quotidiennement rentrent à leur domicile chaque jour.

L'accompagnement proposé jusqu'à 20 ans est aussi un critère pour les familles, ce qui permet d'accompagner la personne de l'enfance à l'âge adulte

Le contact, la promiscuité avec tous les professionnels de l'EME est aussi un atout pour les familles, qui restent le premier partenaire pour la progression du jeune.

❖ **Données socio-économiques**

Actuellement (au 31/12/2023) l'EME accueille 55 enfants/adolescents dont 26 filles pour 29 garçons.

Il a été dénombré que sur 55 jeunes accueillis :

- 5 sont nés en 2004
- 4 sont nés en 2005
- 8 sont nés en 2006
- 6 sont nés en 2007
- 2 sont nés en 2008
- 7 sont nés en 2009
- 7 sont nés en 2010
- 6 sont nés en 2011

- 1 est né en 2012
- 5 sont nés en 2013
- 3 sont nés en 2014
- 1 est né en 2015

Les moyens

❖ **Locaux**

Tout est fait pour que les conditions d'accueil et de travail soient les meilleurs possibles. Les bâtiments sont clairs et bien entretenus. Enfants et personnels disposent d'un matériel adapté, rénové, avec le souci de toujours répondre aux normes de sécurité. Le cadre de travail neuf, lumineux et adapté est aussi un facteur d'efficacité dans l'accomplissement de notre mission. L'EME dispose de nouveaux bâtiments réhabilités en 2021, il a cependant conservé la maison bourgeoise.

- ⇒ 3 groupes de vie pour accueillir les jeunes
- ⇒ Des ateliers techniques, métiers de l'artisanat, collectivité, conditionnement, espaces verts, cuisine
- ⇒ Une salle de classe
- ⇒ Une salle de restauration.
- ⇒ Plusieurs WC
- ⇒ Une salle de psychomotricité
- ⇒ Plusieurs bureaux pour la cheffe de service, l'assistante sociale, la psychologue, la psychomotricienne, la secrétaire
- ⇒ Des salles d'activités comme pour la musique, le futur espace numérique
- ⇒ Une salle d'accueil avec plusieurs utilisations comme pour recevoir les familles, salle de pause pour les jeunes adultes, salle de réunion
- ⇒ Une salle multi-activités qui apporte un espace de calme et repos mais aussi de bibliothèque interne

❖ **Personnel**

Le personnel de l'EME :

- 1 Directrice
- 1 Directrice adjointe
- 1 cheffe de service
- 5 aides médico-psychologique
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 4 éducateurs spécialisés
- 1 éducateur technique spécialisé
- 3 agents de service
- 1 agent d'entretien
- 1 psychologue
- 1 psychomotricienne
- 1 assistante sociale
- 1 secrétaire

Organisation du service

❖ Informations pratiques

- ⇒ Les enfants sont accueillis dans l'établissement de 9h à 15h30 pendant 210 jours par an.
- ⇒ L'EME bénéficie d'une salle de restauration, donc le repas des enfants est pris sur place dans la cantine de l'EME.
- ⇒ Il est privilégié que les transports soient assurés par les familles, cependant, un transport associatif peut être proposé avec un cadre horaire fixé et des lieux de ramassage définis et identifiés qui peuvent être ajustés et modifiés en fonction de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement
- ⇒ Un calendrier de vacances est communiqué aux familles à l'arrivée de leur enfant, des dates de congés sont notifiées, elles doivent être respectées afin de pouvoir maintenir un accompagnement éducatif suivi.
- ⇒ Il est demandé un justificatif pour les absences, en effet elles ont un impact sur nos financements qui peut entraîner des conséquences sur la qualité de l'accompagnement

Objectif : Répondre à une demande des familles dans l'accueil des jeunes

- ⇒ **Action 1** : Une étude sur un temps d'accueil du matin et après le temps des activités de l'EME est à mener, pour apporter plus de souplesse pour les familles en activité professionnelle

❖ Le calendrier des vacances

Les vacances sont la période pendant laquelle l'établissement suspend son fonctionnement. Les périodes retenues sont toujours situées en même temps que celles du département de l'Oise pour permettre aux enfants de retrouver les frères et sœurs ou, pour les parents, d'organiser les vacances familiales.

Il est à noter que le statut de l'établissement entraîne pour les enfants une quantité moindre de vacances qu'à l'Education Nationale, environ de moitié.

❖ Les séjours

Ces séjours peuvent se dérouler dans une structure différente de l'établissement, en dehors des vacances scolaires. Une commission est mise en place, elle est constituée des chefs de service éducatif, d'un représentant par établissement. Les projets sont étudiés et validés lors de cette instance. Les lieux des futurs séjours sont retenus en fonction des projets éducatifs individuels et de l'intérêt global pour le groupe. Ces périodes permettent aux enfants d'utiliser, dans un environnement différent, les acquisitions faites tout au long de l'année. Les objectifs sont de pouvoir généraliser les apprentissages dans un autre environnement, de découvrir les personnes dans un contexte différent, de les amener à faire de nouvelles découvertes.

L'EME est ouvert 210 jours par an de 8h30 à 15h30 le lundi, de 9h00 à 15h30 du mardi au jeudi et de 9h00 à 13h30 le vendredi. L'établissement est fermé le week-end.

❖ L'équipe de DIRECTION

Composée de la directrice, d'une directrice adjointe et d'une cheffe de service éducatif, elle se concerte pour les problèmes relevant de l'application du projet d'établissement, de certains aspects de la gestion du personnel, des relations entre l'EME et son environnement. Au-delà des orientations propres à l'établissement, cette équipe travaille dans le cadre de la mission associative.

❖ **L'équipe EDUCATIVE**

Composée de 12 personnes, sous la responsabilité de la cheffe de service. Elle regroupe des qualifications diverses, aides médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, éducateur technique spécialisé, éducateurs spécialisés, mais tous les intervenants partagent de manière égale la responsabilité de l'application du projet ou de l'animation d'un groupe.

Cette co-responsabilité, la pluralité des diplômes et fonctions dans l'exercice de la mission est un facteur de cohésion, d'entraide, et surtout de cohérence d'équipe.

❖ **L'équipe PARAMEDICALE**

Composée d'une psychologue et d'une psychomotricienne. Les différents bilans et/ou rencontres (psychologiques, psychomoteurs, orthophoniques) permettent d'apporter un éclairage sur les capacités de l'enfant à un moment donné, d'orienter les prises en charge et de mieux préciser la forme et la durée des séances de soutien.

✚ Une **psychologue**, pratique des suivis psychologiques réguliers ou ponctuels, des entretiens avec les familles, ainsi que la co-animation de groupes thérapeutiques avec d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Elle apporte également un éclairage clinique à l'équipe de l'institution, et est chargée du lien avec les partenaires du sanitaire. De plus, elle participe aux entretiens de préadmission ainsi qu'aux réunions de coordination. Occasionnellement, elle effectue des bilans psychométriques.

✚ Une **psychomotricienne** qui intervient auprès d'enfants, adolescents ayant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, relationnel et/ou émotionnel.

Elle étudie les interactions entre perception, sentiments, pensées, mouvement et comportement. Elle observe la façon dont ces interactions se manifestent sur le plan corporel et influencent le mouvement. Au-delà du corps, la psychomotricité considère la personne dans sa globalité : elle tient compte également de la vie psychique, de l'environnement physique, social et culturel.

La psychomotricienne va travailler tout ce qui concerne la connaissance du corps, le schéma corporel et l'image du corps, la latéralité, les habiletés motrices, l'équilibre, les coordinations globales et fines, les repères dans l'espace et le temps, la capacité à gérer ses émotions, la détente corporelle et la relaxation, l'autonomie, la confiance en soi et envers les autres, les compétences sociales et tout simplement le plaisir d'être en mouvement

A l'EME la psychomotricienne effectue des bilans psychomoteurs pour évaluer les compétences psychomotrices et les difficultés afin d'estimer le besoin d'un suivi régulier ou pour apporter éventuellement des pistes de travail au quotidien dans les groupes éducatifs. Des suivis en individuels sont mis en place, ainsi que des groupes de psychomotricité.

La psychomotricienne participe aux réunions de projet de tous les enfants et jeunes de l'EME, ainsi qu'aux réunions pluridisciplinaires. A la demande, en fonction du sujet évoqué, elle participe également à certaines réunions cliniques. Et elle fait le point régulièrement avec la psychologue sur les enfants suivis en psychomotricité. Il lui arrive également de faire du lien avec les psychomotriciennes en libéral qui suivent certains jeunes de l'EME.

Objectif : Organiser des profils sensoriels afin de mesurer l'impact des troubles sensoriels de l'enfant sur sa vie quotidienne

- ⇒ **Action 1 : Réaliser des profils sensoriels après avoir rempli les questionnaires**
- ⇒ **Action 2 : continuer les mutualisations avec la psychomotricienne de l'IME**

❖ **Le service social**

Ce service, représenté par l'Assistante Sociale fait fonction d'interface entre la personne accompagnée, les familles, l'établissement et le tissu social.

Il répond aux missions suivantes :

- Participation dans la procédure d'admission (accueil et contact avec les familles, la M.D.P.H, les partenaires sociaux et éducatifs)
- Informations (droits, tutelle...) et aide aux familles qui peuvent l'interpeller directement, dans le cadre d'entretiens à l'EME ou de visites à domicile.
- Optimisation du travail en réseau avec les partenaires sociaux dans l'intérêt des personnes accueillis.
- Recherche de lieux de stages, d'établissements en lien avec le projet d'orientation-constitution des dossiers auprès de la M.D.P.H – constitution des dossiers de candidatures vers les établissements.
- Service de suite pour les jeunes ayant quitté l'EME sans solution institutionnelle.
- Participation aux équipes pluridisciplinaires enfants à la MDPH

❖ **L'équipe ADMINISTRATIVE**

Le service administratif est constitué de deux pôles et composée de trois personnes :

La comptable et l'économe :

Chargées du suivi du budget, de la gestion du personnel, de la mise en forme des dossiers administratifs à élaborer, de la partie technique, commandes diverses, etc.... (Leurs bureaux se situent à l'IME de St Leu d'Esserent)

La secrétaire :

Chargée de l'accueil de l'EME, assure les relations avec les familles, les organismes de prise en charge, le suivi administratif et éducatif des personnes accueillies, les enquêtes liées au cadre législatif, le suivi des frais de séjour, la communication via les réseaux sociaux de l'IME de St Leu D'Esserent et de l'EME de Creil....

❖ **L'équipe des SERVICES GENERAUX**

Composée de 5 personnes :

Les agents de service :

Contribuent au bon fonctionnement de l'établissement et au bien-être des enfants et adolescents dans différents domaines, notamment dans celui des transports qu'ils assurent. Ils mettent en réchauffe et en plat les repas quotidiennement dans une cuisine prévue à cela, qui

prochainement bénéficiera de réhabilitation. Ils interviennent aussi dans l'entretien de l'établissement pour garantir un environnement propre dans lequel les jeunes accueillis peuvent s'épanouir au quotidien.

L'agent technique :

Lui aussi contribue au confort des personnes accueillies en assurant les transports quotidiennement au même titre que les agents ainsi que la maintenance des bâtiments pour garantir aux enfants et adolescents un environnement sécurisé et praticable.

Objectif : Accompagner les agents de service/technique dans l'organisation de leurs tâches

- ⇒ **Action 1 :** *vigilance sur l'organisation des transports et sur la répartition des jeunes afin de bien prendre en compte les problématiques de chaque jeune*
- ⇒ **Action 2 :** *Veiller à une bonne communication globale, pour favoriser les échanges avec les familles et leurs enfants*

Les objectifs du service

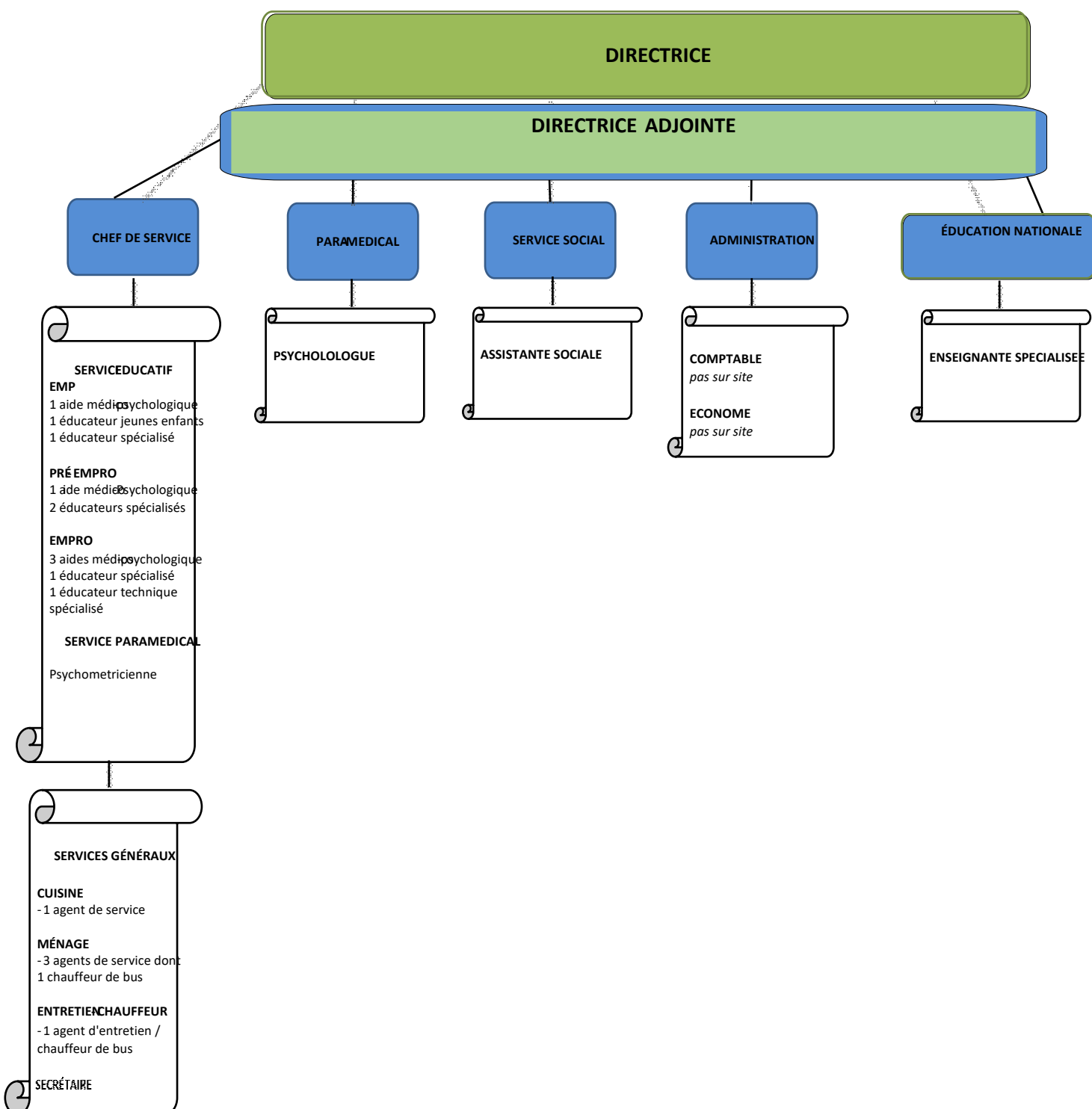
L'accompagnement éducatif de l'utilisateur doit aussi être pensé hors des murs de l'établissement et inclusif avec autodétermination.

L'objectif est de permettre aux enfants de développer au maximum leurs capacités et de partir de leurs compétences pour les développer et les approfondir :

- ❖ Une continuité d'accompagnement s'effectue à chaque changement de groupe d'appartenance
- ❖ Chaque enfant est inscrit et participe selon ses capacités à divers ateliers avec des approches artistiques, culturelles, créatives, sportives, inclusives... Les activités proposées sont définies à partir des différents projets individuels en regroupant les besoins de plusieurs enfants.
- ❖ L'accès à l'apprentissage n'est pas immédiat et il est essentiel d'apporter une vigilance à toutes les étapes indispensables telles que l'autonomie, le savoir-être, la socialisation pour favoriser l'épanouissement personnel individuel.
- ❖ Le projet individualisé est réalisé en tenant compte des attentes et des besoins de la personne accueillie, de la famille et des observations de l'équipe pluridisciplinaire
- ❖ Le projet individuel sert de fil conducteur dans une continuité d'accompagnement.
- ❖ Afin de rassurer l'adolescent sur le changement de groupe ou un nouvel arrivant au sein de l'EME, il lui est proposé une immersion de plusieurs jours en amont, sur le futur groupe de vie
- ❖ Dans la continuité de son accompagnement antérieur et dans son intérêt de progression, il est favorisé pour l'utilisateur l'approfondissement de ses potentialités
- ❖ Un travail de séparation avec la famille tout au long du parcours de l'enfant/adolescent est mis en place afin de l'accompagner vers une vie d'adulte. Il ne peut être mené sans l'adhésion et la confiance de sa famille

Projet social

Organigramme



Organisation / interactions des services

L'équipe encadrante est facilement disponible et à l'écoute pour les personnes accueillies et les familles désirant une rencontre.

L'interaction entre les différents professionnels est essentielle dans la prise en charge de l'enfant, elle favorise de manière globale un accompagnement de qualité

Un travail autour des missions de coordination pour les éducateurs spécialisés va être mené en collaboration avec eux. L'objectif étant d'optimiser le temps de chaque professionnel gravitant autour de la personne accueillie tout en répondant à une commande du référentiel de la formation d'éducateur et du besoin du service. Cette coordination peut concerner un projet éducatif, l'articulation d'un groupe, de la logistique quotidienne...Il peut être le relais du chef de service sur le terrain dans certaines situation journalières.

Objectif : Développer les missions des éducateurs spécialisés

- ⇒ **Action 1 :** temps de réunion de coordination au sein de l'équipe d'ES et rythme de réunions l'équipe ES et cheffe de service pour une meilleure coordination globale
- ⇒ **Action 2 :** mise en place d'une programmation annuelle de toutes les interventions éducatives internes et externes
- ⇒ **Action 3 :** Réflexion d'un livret de compétences, de suivi de la progression de l'enfant adapté en FALC et photos
- ⇒ **Action 3 :** Approfondir le rôle de coordinateur par le biais de formation complémentaire

Engagement des nouveaux salariés et place des stagiaires professionnels

L'EME est un établissement stable dans la composition du personnel. Il fonctionne avec des horaires de journée et rencontre très peu de mouvements. Il apporte une qualité et un confort de vie aux professionnels exerçant au sein de l'établissement. Les professionnels sont en poste dans l'établissement depuis plusieurs années, allant de 7 ans à 25 ans d'ancienneté.

L'EME accueille régulièrement des stagiaires dans le service éducatif. Une éducatrice spécialisée est formée à la fonction de tutorat. Un travail autour de l'accompagnement du stagiaire doit être approfondi afin d'apporter une professionnalisation à la pointe et une prise en charge de qualité.

Objectif : Apporter un accompagnement de qualité et être reconnu comme lieu d'accueil pour les stagiaires

- ⇒ **Action 1 :** Mise en place de groupe de réflexion autour de l'accueil des stagiaires afin d'obtenir un livret d'accompagnement

La formation

L'établissement à travers son plan de formation a le devoir d'apporter son aide pour permettre d'atteindre le niveau requis pour assurer les objectifs de la qualité souhaité et la satisfaction des jeunes accueillis. Convaincu que l'amélioration de la qualité présente et future passe par une meilleure qualification des intervenants, l'établissement s'engage à maintenir et renforcer dans la mesure de ses disponibilités le niveau de formation de ses salariés.

L'établissement est mobilisé dans l'accueil d'enfants ou adolescents atteints d'autisme. L'accompagnement pointu sur ce handicap nécessite une connaissance fine pour apporter un accompagnement le plus adapté et bienveillant. Il est noté sur le territoire un manque d'établissement pour les personnes atteintes de TSA. Il est essentiel de travailler autour de la création d'une unité TSA au sein du Pôle enfance et ainsi apporter une réflexion collective pour répondre aux difficultés des familles.

Pour mener à bien cet accompagnement spécifique, des formations liées à ce handicap seraient essentielles ainsi que toute autre formation attenante à ce handicap. Pour ce faire, des formations sur les modes de communications, l'approche des troubles du comportement, la structuration de l'espace et du temps seraient bénéfiques et indispensables aux équipes pour un accompagnement de qualité. Il est donc essentiel à moyen termes que tous les salariés du service éducatif soient formés à cette approche.

Les salariés sont sensibilisés depuis peu au logiciel qualité AGEVAL, notamment sur le sujet des déclarations d'événements indésirables et sur la gestion documentaire liée à l'accompagnement des enfants/adolescents pour retrouver les procédures et les documents. Un point d'honneur doit être fixé quant à l'utilisation plus étendue à réaliser sur ce logiciel qualité. Une formation approfondie serait essentielle afin d'accompagner les professionnels à une utilisation optimale.

Le Clos du Nid met en place un plan de formation annuel pour l'ensemble des structures de l'association. Ces formations sont adaptées à la nature des postes (Bientraitance, accompagnement des personnes...). Les salariés participent également aux formations obligatoires (premiers secours, incendie).

Objectif : Développer les compétences individuelles et collectives

- ⇒ **Action 1 : Formation Ageval**
- ⇒ **Action 3 : formation NETVIE**
- ⇒ **Action 2 : A termes former l'équipe éducative à l'autisme, PECS, MAKATON, TEACCH, ABA...**

❖ La prévention des risques professionnels- DUERP

L'établissement a un Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels.

Les risques y sont décrits par unités de travail et font l'objet d'une cotation intégrant la fréquence d'exposition x gravité x probabilité de survenue. Des mesures à mettre en place sont ensuite indiquées. Néanmoins, aujourd'hui le DUERP doit être actualisé par la direction de l'établissement en lien avec les services concernés.

Objectif : Mettre à jour avec anticipation et proactivité aux situations

⇒ **Action 1 : Actualisation du DUERP chaque année**

Le management

Le management mis en place, l'autonomie et la confiance accordées auprès des différents collaborateurs portés par la direction sont des pratiques essentielles et valorisantes pour chaque intervenant. La parole bienveillante amenée est un élément moteur pour le bien-être de chaque acteur de l'établissement.

La mise en place et la participation dans les groupes de travail, de réflexion sur les thématiques diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement, apporte un regard de terrain, une vision croisée et contribue à la co-construction, tout en prenant en compte les différentes compétences de l'EME.

Cette mise en œuvre est un apport quotidien pour les personnes accueillies, elle engendre reconnaissance et valorisation et de fait un engagement des professionnels.

L'accompagnement psychologique

L'établissement bénéficie d'une psychologue à 80% disponible pour les personnes accueillies. Il est tout à fait possible en fonction de la situation qu'un professionnel la rencontre pour échanger.

L'EME est également en lien avec la médecine du travail afin d'accompagner au mieux les salariés dans les difficultés rencontrées.

Les modalités d'expression du personnel

Les salariés de l'EME bénéficient des modalités d'expression et de représentation prévues par les dispositions réglementaires au regard de l'effectif de l'Externat médico-éducatif mais également du groupe UNIVI.

Moyens de communications

L'EME utilise des moyens de communication formels et informels.

- Réunion de groupe hebdomadaire
- Réunion pluridisciplinaire, une fois par mois
- Groupe de travail/réflexion ponctuel en fonction des thématiques
- Réunion individuelle avec la cheffe de service

La proximité du manager est appréciée par les collaborateurs. Ils ont une réelle motivation et une implication dans la vie de l'établissement.

Les salariés ont tous une expérience significative de plusieurs années sur l'établissement. À l'unanimité, ils expriment une satisfaction de travailler au sein de l'externat médico-éducatif.

Qualité de vie au travail

Les professionnels bénéficient d'une salle de pause, dans laquelle les repas peuvent être pris. Elle est équipée du matériel nécessaire à la réchauffe des plats, de cafetière.

A chaque changement de saison, un goûter est proposé à tous les professionnels de l'établissement en dehors des temps de présence des enfants/adolescents. Il est proposé et mis en place par les salariés à tour de rôle. C'est un moment de partage, de convivialité qui permet d'échanger autrement et ce de manière informelle et détendue.

Il est proposé régulièrement des actions de cohésion du type arbre à merci, photos d'enfance souvenirs, cadeau de Noël...

Objectif : Favoriser la cohésion d'équipe

- ⇒ **Action 1** : Actualisation du livret d'accueil
- ⇒ **Action 2** : Réalisation d'une plaquette de présentation de l'établissement en FALC pour les familles et personnes accueillies
- ⇒ **Action 3** : Mise en place d'actions de temps cohésion pour la démarche de qualité de vie au travail

Projet de vie

L'établissement se doit de s'adapter à chaque profil et ainsi l'accompagner vers une autonomie

Projet accueil-admission

Accueil des usagers et visiteurs

- ✍ Les enfants sont accueillis dans l'établissement de 9h à 15h30 pendant 210 jours par an.
- ✍ L'accueil téléphonique et physique est effectué par la secrétaire
- ✍ L'EME bénéficie d'une salle de restauration, donc le repas des enfants est pris sur place dans la cantine de l'IME.
- ✍ Il est privilégié que les transports soient assurés par les familles, cependant, un transport associatif peut être proposé avec un cadre horaire fixé et des lieux de ramassage définis et identifiés qui peuvent être modifiés en fonction de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement
- ✍ Les transports des jeunes le matin et après-midi, sont assurés par les agents de service et l'agent d'entretien majoritairement mais peut être aussi assuré par le service éducatif
- ✍ Un calendrier de vacances est communiqué aux familles à l'arrivée de leur enfant, des dates de congés sont notifiées, elles doivent être respectées afin de pouvoir maintenir un accompagnement éducatif suivi.
- ✍ Il est demandé un justificatif pour les absences, en effet elles ont un impact sur nos financements et peut entraîner des conséquences sur la qualité de l'accompagnement

Admission des nouveaux usagers

- L'établissement reçoit la notification via le logiciel MDPH via-trajectoire ou directement par les familles
- La famille ou partenaire prend contact avec l'établissement
- L'assistante sociale adresse le dossier de candidature à la famille ou partenaire
- A réception du dossier, étude du dossier en commission d'admission
- Possibilité de visiter l'établissement
- Dès lors qu'une place est disponible, l'assistante sociale prend contact avec la famille pour proposer une rencontre avec la cheffe de service, la psychologue et l'assistante sociale
- Proposition d'une immersion suivie de l'intégration.

L'immersion et l'intégration sont abordées de manière progressive en fonction du projet de l'enfant, de son profil et son adaptabilité.

Une problématique est soulevée pour certaines familles qui exercent une activité professionnelle et pour qui les horaires restent un frein dans leur organisation personnelle.

Objectif : Améliorer l'ouverture de l'établissement

- ⇒ **Action 1** : réflexion autour de l'accueil des jeunes sur les temps du matin et sur la fin de journée, horaires d'ouverture peuvent être complexes pour les parents en activité professionnelle
- ⇒ **Action 2** : mettre en place de plusieurs temps de rencontres annuels avec les familles de type loisirs, participation à des ateliers, activités, sorties

Projet vie sociale

Les activités sociales

5.1 - Deux sections de trois groupes de vie :

L'Externat Médico-Pédagogique

- EMP
- Pré-Empro

L'Externat Médico-Professionnel

- EMPRO

5.2 - L'EMP : Découvrir et vivre ensemble...

- Les usagers accueillis sur ce groupe de vie sont âgés de 4 à 12 ans.
- C'est tout d'abord un groupe d'accueil dans lequel il est essentiel d'intégrer un rythme journalier
- L'objectif de ce groupe est d'aborder plusieurs notions :
 - ⇒ Les règles de vie en collectivité, de savoir-vivre, de savoir-être
 - ⇒ Favoriser la communication quelle qu'elle soit

- ⇒ Acquérir des repères, un travail autour des rituels est mis en place
- ⇒ Découvrir et expérimenter
- ⇒ Autonomie matérielle et affective dans la vie au quotidien
- ⇒ Socialisation en abordant la relation à l'autre

5.3 LE PRE-EMPRO : Apprendre par la pratique....

- ⇒ Les usagers accueillis sur ce groupe de vie sont âgés de 12 à 15 ans.
- ⇒ Il s'agit de consolider les objectifs initiés sur le groupe d'appartenance ou lieu de vie précédent autour de la socialisation, de l'autonomie.
- ⇒ Les questions liées à l'accompagnement de l'adolescence sont abordées.
- ⇒ Leurs capacités et leurs compétences se dessinent davantage et permettent d'être développées et approfondies.
- ⇒ Sur ce groupe, il est abordé l'environnement extérieur avec la mise en place de partenariats extérieurs, tant au niveau pré-professionnel que sur le champ du loisir.
- ⇒ Il est maintenu l'utilisation des repères visuels mis en place sur EMP pour favoriser les repères et la prise d'initiatives.
- ⇒ En fonction du projet de l'adolescent, une immersion peut être proposée sur le groupe EMPRO avant son intégration sur celui-ci.

5.4 - L'EMPRO : Exercice de la citoyenneté, je travaille mon projet d'adulte...

- ⇒ Les usagers accueillis sur ce groupe de vie sont âgés de 15 à 20 ans.
- ⇒ L'étayage médico-éducatif qui y est proposé s'inscrit dans la cohérence des axes de travail initiés les années précédentes.
- ⇒ Chaque jeune est considéré comme un citoyen et un adulte en devenir.
- ⇒ L'autonomie, la responsabilisation, la confiance en soi sont approfondis afin de favoriser les apprentissages.
- ⇒ Il est mené un travail autour des règles de vie avec un positionnement de jeune adulte ou futur adulte
- ⇒ Les ateliers « Techniques de collectivité », « Atelier espaces verts », « Atelier métiers de l'artisanat », « Atelier cuisine », « Atelier conditionnement » permettent aux jeunes des mises en situation et une progression qui tient compte des compétences de chacun, l'objectif étant de mettre du sens au travail
- ⇒ En fonction du profil de la personne, il est abordé la notion de travail, de posture en atelier technique et/ou il est proposé des activités éducatives liées au bien-être, à la vie citoyenne, du sport adapté, des activités manuelles...
- ⇒ A partir de 17 ans, un travail spécifique autour de l'orientation est engagé avec le jeune et sa famille
Il est alors inscrit au « forum », peut démarrer des immersions, des évaluations dans le milieu de travail. Il est alors davantage en contact avec l'assistante sociale
- ⇒ A 18 ans, le projet d'orientation se construit davantage toujours en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et la famille
- ⇒ Mise en place de stages, d'immersions, de visites d'établissements...
- ⇒ Tout au long du parcours de l'utilisateur qu'elle que soit ses capacités, il est soutenu et encouragé dans tous les champs l'amenant vers une vie d'adulte

- ⇒ Autour des déplacements, bus, train...
- ⇒ En apprenant à s'adresser à l'autre, comme se présenter pour un travail ou dans sa vie quotidienne
- ⇒ En réalisant un CV, lettre de motivation, utilisation d'un ordinateur
- ⇒ Autour de la vie affective et de la relation à l'autre
- ⇒ Autour de la vie citoyenne, sécurité routière
- ⇒ En effectuant des achats pour réaliser des courses
- ⇒ En apprenant à entretenir son espace, son environnement....

L'unité d'enseignement intégrée

L'UEI est dirigée par une professeure des écoles spécialisée « troubles de la fonction cognitive », détachée de l'Education Nationale, sous la responsabilité de l'IEN ASH, et du chef d'établissement par voie hiérarchique. Elle assure également le rôle de coordinatrice de l'Unité d'Enseignement.

Une convention de création et d'organisation d'une UE dans un établissement et service médico-social, prévue à l'article D.351-18 du code de l'Education Nationale, encadre cette organisation. Celle-ci précise notamment **le projet pédagogique de l'UEI**, rédigé par l'enseignante, pour 3 années scolaires.

En effet, **le projet pédagogique** constitue un volet du projet d'établissement. Il est élaboré à partir des besoins spécifiques des élèves dans le domaine scolaire, sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les outils, démarches et supports pédagogiques adaptés ainsi que l'organisation pédagogique de l'UE y sont précisés. Il est annexé à la convention. A l'origine de cette convention : la loi n°2005-102 du 11.02.2005, le décret n° 2009-378 du 02.04.2009 et l'arrêté du 02.04.2009.

La classe fonctionne cinq jours hebdomadaires. Ce temps de travail prévoit huit demi-journées effectives d'enseignement, des temps de travail pédagogiques et la participation à des réunions en équipe pluridisciplinaire. Elle accueille jusqu'à 19 élèves déficients intellectuels, présentant des troubles de la fonction cognitive, issus des trois groupes éducatifs constitués dans l'établissement.

L'organisation de l'UEI permet d'instaurer, de pérenniser des dispositifs qui favorisent un climat scolaire serein et studieux. Une pédagogie différenciée et de projet, un accompagnement pédagogique individualisé sont la base du travail de l'enseignante. Ces préalables permettent à l'élève, qui ont subi un parcours scolaire antérieur difficile, de restaurer leur statut d'élève et à acquérir les compétences scolaires de base. Elle assure les liaisons avec l'équipe pluridisciplinaire, afin d'améliorer la vie scolaire de l'élève et de l'aider à mieux appréhender son Projet Pédagogique Individualisé (PPI).

L'entrée dans l'UEI est conditionnée par l'évaluation des capacités cognitives, affectives et sociales de l'usager, par l'équipe pluridisciplinaire. Au besoin, un bilan d'évaluation en situation scolaire peut être proposé par l'Enseignante, à cette issue.

Chaque groupe classe constitué est composé de 6 élèves maximum. La scolarité est assurée jusqu'à 16 ans, mais peut être prolongée exceptionnellement jusqu'à **17 ans** en fonction du besoin de maintien d'acquis, auquel cas le relai est maintenu par l'équipe éducative de manière différente mais adapté au besoin du jeune adulte.

En cas où l'élève rencontrerait des difficultés d'apprentissage ou de comportement trop importante, ou bien qu'il ne puisse plus progresser, la scolarité peut s'arrêter avant cette date.

La scolarité aide l'élève à s'épanouir intellectuellement et affectivement pour une meilleure insertion dans la société. Elle vient soutenir un projet d'orientation professionnelle adaptée en secteur adulte protégé à partir de 18 ans.

7.2- Les missions de l'UEI et les enseignements

7.2.1- Les missions de l'UEI :

- ✓ Dispenser un enseignement général basé sur les apprentissages premiers de cycle 1 (Moyenne section et grande section), et fondamentaux de l'Ecole Élémentaire de cycle 2 principalement (Cp à CE2), en référence aux Programmes officiels de l'Education Nationale.
- ✓ Permettre le développement de l'autonomie et la formation de la personne et du citoyen en devenir
- ✓ **Le temps d'inclusion** aménagé, défini dans le PPI et le Geva-sco, en fonction des besoins identifiés de l'élève, peut être de deux heures à deux jours hebdomadaires.
- ✓ **Le Projet Pédagogique Individualisé (PPI)**
- ✓ **Les modalités de la scolarité** de l'élève et les éléments d'évaluation scolaires sont assurés et étudiés annuellement dans le cadre des réunions de projet et en ESS. (équipe de suivi de scolarisation)
- ✓ **Les éléments d'évaluation de la progression de l'élève** sont transcrits dans un livret scolaire créé par l'enseignante, le Geva-sco de l'année scolaire en cours et présentés en Equipe de suivi de Scolarisation (ESS), transmis par l'Enseignante Référente à la MDPH, pour la construction du PPS.

9.2.2- Les enseignements dispensés :

- ✓ L'enseignement du français (langage oral, lecture et compréhension de l'écrit, l'étude de la langue, le graphisme, l'écriture, la production d'écrits)
- ✓ L'enseignement des mathématiques (nombres et calculs, grandeurs et mesures, espace et géométrie, organisation et gestion des données)
- ✓ L'instruction civique et morale, les enseignements artistiques ;
- ✓ Les enseignements « questionner le monde » : l'histoire, la géographie, le vivant, les objets, les matières.
- ✓ Les méthodes pour apprendre

Objectif : Favoriser l'intégration et l'inclusion des jeunes en situation de handicap

- **Action 1 :** Un projet pour les trois prochaines années sur le versant de l'enseignement va être mené par l'enseignante spécialisée en lien avec une classe élémentaire/maternelle dans une école environnante classique
- **Action 2 :** Un partenariat entre l'EME et un groupe scolaire de Creil autour de production écrite et réalisation d'une histoire illustrée
- **Action 3 :** développer les actions développement durable avec la ville de Creil
- **Action 4 :** Développer le partenariat culturel auprès de médiathèque

Les activités thérapeutiques

L'escalade

L'activité escalade est une initiation à l'escalade, animée par une éducatrice avec une formation « initiateur de Structure Artificielle d'Escalade » et la psychologue de

l'établissement. L'escalade mobilise des ressources physiques et psychiques chez le jeune qui la pratique. Ce temps d'activité permet un accompagnement personnalisé sur ces 2 versants.

Les jeux moteurs

Groupe d'enfants encadré par une éducatrice de jeunes enfants et la psychomotricienne. Il permet de travailler la mémorisation, la mise à l'épreuve des capacités motrices, d'équilibre et de coordinations. Il est proposé un temps d'exploration et d'expérimentation de jeux mis à disposition, qui permet d'observer les échanges entre pairs, de travailler sur les codes sociaux et la communication, la conscience corporelle et d'apporter aux enfants des petits « outils » pour s'apaiser dans leur vie quotidienne.

Le Forum

Il s'agit d'un groupe de parole destiné aux jeunes majeurs (ou proche de l'être), co-animé par la psychologue et l'assistante sociale. Le but est de permettre à ces jeunes d'élaborer leur orientation vers le secteur « adultes », leur majorité, leur avenir et plus globalement de parvenir à se positionner et faire ses propres choix.

La coordination des activités sociales et culturelles

Les activités proposées tout au long de l'année qu'elles soient autant internes qu'externes sont encadrées par le service éducatif en priorité. Cependant, en fonction du projet initial, la psychomotricienne ou l'enseignante peuvent être amenées à participer également.

Toutes les activités mises en place se dirigent vers le même objectif, celui de faire progresser l'enfant tant sur le plan cognitif, physique et psychique en prenant en compte son rythme. Il doit aussi répondre à ses besoins et de manière optimale aux attentes de la famille.

Les activités et les différents partenariats mis en place, permettent de renforcer les liens sociaux, d'échanger et stimuler de manière globale leurs aptitudes. Un point d'honneur est mis pour proposer des sorties culturelles et sportives. C'est un axe d'amélioration qui doit être développé au sein de l'EME.

Supports de communication pour les usagers

Il est mis en place depuis peu un tableau d'affichage pour les jeunes afin de pouvoir positionner et mettre en avant les futures sorties, animations qui vont se dérouler dans le cours des semaines/mois. Il est installé au milieu du couloir emprunté par les jeunes près des groupes et visible de tous.

Un axe d'amélioration concernant le recueil des souhaits des enfants/adolescents est à penser, l'idée d'une boîte à idée est en cours de réflexion.

Le CVS est aussi un lieu qui permet de recueillir les idées des jeunes, les représentants sont accompagnés par une éducatrice sur le déroulé et sur la manière de collecter les idées des camarades.

Objectif : Améliorer l'expression des besoins des enfants/adolescents, favoriser l'auto-détermination

- **Action 1** : mise en place d'un groupe FALC avec plusieurs jeunes des 3 sections, encadré par une éducatrice spécialisée
- **Action 2** : mise en place d'une réunion d'expression de jeunes proposée 3 fois par an
- **Action 3** : participation aux groupes de travail en lien avec la vie de l'établissement

L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement

Ouverture sur d'autres publics

En lien avec le partenariat récent autour d'octobre rose, les jeunes se sont rendus sur l'extérieur vendre des rubans avec une éducatrice. Les rubans ont été réalisés en atelier conditionnement. L'objectif étant de travailler les relations et habilités sociales, toujours en cohésion avec le projet individuel de la personne.

Développement des liens sociaux et de la citoyenneté

Tous nos partenariats mis en place favorisent les liens sociaux des personnes accueillies. L'établissement souhaiterait établir un partenariat avec un EHPAD et une école du territoire afin de partager des rencontres intergénérationnelles et des temps d'échange avec d'autres enfants. L'objectif est de toujours contribuer à la progression des jeunes de l'EME et en même temps apporter une ouverture d'esprit des enfants de l'école.

Objectif : Développer les actions sur la citoyenneté et du développement durable

- ⇒ **Action 1** : Déployer la participation à des actions type téléthon, octobre rose...
- ⇒ **Action 2** : Maintien des actions citoyennes
- ⇒ **Action 3** : Développer des actions éco-citoyennes en lien avec le partenariat d'éco-logis
- ⇒ **Action 4** : Mise en place de compost pour réduire les déchets et pour favoriser le jardinage divers et de container pour les déchets alimentaires
- ⇒ **Action 5** : Réalisation petit potager avec herbes aromatiques ou autres productions simple
- ⇒ **Action 6** : Mise en place de partenariats autour de la sécurité routière et sur la vie intime

Accueil des bénévoles

Aujourd'hui, aucun bénévolat n'est mis en place au sein de l'EME. Néanmoins, il est envisagé de développer cette possibilité. Une rencontre doit avoir lieu avec une sophrologue.

L'objectif de ce partenariat serait particulièrement bénéfique aux enfants/adolescents en grande angoisse, cela permettrait de leur apporter un mieux-être psychique et des pistes pour reproduire certains gestes au sein de l'EME ou à leur domicile.

Le conseil de vie sociale et les commissions

❖ **Le CVS**

Lieu d'échanges et d'expression, représenté par 4 enfants /adolescents (titulaires et suppléants), 1 représentant des familles et 1 représentant des salariés, élus pour une durée de 3 ans :

Il est consulté sur des questions inhérentes au fonctionnement de l'établissement :

- Organisation interne et vie quotidienne
- Activités, animations, sorties
- Elaboration ou modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement
- Divers projets de travaux et d'équipements
- Entretien des locaux
- Modifications relatives aux conditions de prises en charges etc ...

Pour favoriser les échanges avec les jeunes et les représenter au mieux, l'éducatrice représentante assure avant chaque réunion, un temps d'échange avec les représentants au cours duquel, ils se rendent sur les différents groupes de vie pour recueillir les suggestions, doléances ou autres, de manière individuelle ou collective.

Les membres du CVS peuvent depuis le nouveau décret du 25 avril 2022 orienter les jeunes vers une personne qualifiée, un médiateur ou le Défenseur des droits en cas de saisine pour un dysfonctionnement grave. La liste des personnes qualifiées et des médiateurs est affichée à l'accueil.

Le CVS a été associé à l'élaboration du projet d'établissement en particulier sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Objectif : Impliquer davantage le CVS dans la vie sociale et l'accueil des nouveaux usagers

- *Action 1 : Accompagner les représentants à prendre leur rôle en les responsabilisant à travers la mise en œuvre d'actions concrètes, accueil, visite**
- *Action 2 : Partenariat avec une bénévole sophrologue une demi-journée par semaine*

❖ **Commission comité des fêtes**

Depuis quelques mois, un comité des fêtes a été mis en place avec des représentants de jeunes des différents établissements du Pôle enfance, des éducateurs et les chefs de service. L'objectif est de programmer des événements mutualisés afin de faire vivre le Pôle enfance et favoriser les échanges entre les personnes accueillies et les professionnels. Il reste à définir la fréquence des rencontres.

❖ **Commission Restauration**

Tous les trimestres, une commission de restauration permet aux éducateurs et jeunes d'échanger avec la Direction de l'établissement et le responsable de restauration sur la qualité du service proposé au sein de l'EME. Pour cela, la qualité des plats servis est abordée, des suggestions de modifications des repas sont faites.

Objectif : Développer l'ouverture extérieure

- *Action 1 : Création de l'espace numérique en 2025*
- *Action 2 : Découverte de spectacles, de musées*
- *Action 3 : Partenariat avec médiathèques du territoire*

Les droits et libertés des enfants/adolescents :

Pour l'ensembles des groupes de vie, plusieurs instances d'expression sont mises en place tant au niveau de la vie quotidienne que des activités. Plusieurs outils sont également utilisés pour faciliter cette expression

- ✧ Les temps d'expression du lundi matin, temps d'échange et de partage après le week-end. Moment de valorisation importante pour l'enfant/l'adolescent
- ✧ Des ateliers de bien-être en privilégiant des groupes filles ou garçons, ces temps permettent d'aborder des sujets liés à leur vie d'adolescent(e)
- ✧ Des réunions de groupe qui sont proposées à chaque retour de vacances, elles permettent de désamorcer des situations conflictuelles ou tout simplement d'aborder les occupations durant leurs vacances, etc...
- ✧ La participation des jeunes lors de leur ESS
- ✧ Les rencontres avec le référent éducatif, en amont de la réunion de projet, moment fort pour la personne
- ✧ La rencontre lors de la réunion de projet avec l'enfant/l'adolescent pour recueillir ses attentes, ses souhaits pour son projet pour l'année à venir. C'est un temps d'échange privilégié pour lui avec l'équipe pluridisciplinaire
- ✧ Le temps de rencontre avec l'enfant, la famille, le référent éducatif et la cheffe de service après la réunion de projet pour recueillir et échanger sur leurs attentes et aussi pour faire part des observations, des objectifs et des moyens proposés à la suite de la réunion pluridisciplinaire
- ✧ Des entretiens individuels ou des rencontres ponctuelles/informelles en fonction de la situation
- ✧ Des ateliers d'expression corporelle comme la danse, d'expression orale comme le théâtre, le chant
- ✧ Des jeux de société, supports de médiation qui apporte une aide à l'utilisateur pour faire part de ses émotions
- ✧ Des supports visuels à disposition des enfants/adolescents pour faire part de son ressenti
- ✧ La participation au Forum, groupe de parole à destination des plus de 17 ans mené par la psychologue et l'assistante sociale
- ✧ La participation à la vie citoyenne où il est travaillé la place de l'enfant/adolescent dans la société, ses droits et devoirs en tant que citoyen. Il est aussi accompagné et étayé en fonction de ses besoins et du sujet abordé
- ✧ La participation à des groupes de parole et d'échange autour de la vie intime en lien avec une intervenante extérieure formée à cette thématique
- ✧ La participation au conseil de la vie sociale où des représentants des usagers y siègent et peuvent ainsi être porte-parole des personnes accueillies au sein de l'établissement
- ✧ Suivi régulier ou ponctuel avec la psychologue

❖ **Un accompagnement adapté**

Au sein de l'EME, la personne se voit ainsi proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions. Les projets d'accompagnement individualisés et les réunions favorisent cette adaptation.

❖ ***L'information***

La personne accueillie doit être informée de l'accompagnement dont elle va bénéficier lors de sa réunion de projet, en entretien avec le référent éducatif, tant sur le fond que dans la forme.

❖ ***Respect de la dignité de la personne et de son intimité***

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti durant l'intégralité de l'accompagnement proposé, que ce soit en matière d'accompagnement social. Le droit à l'intimité fait l'objet d'une attention privilégiée dans l'ensemble des temps du quotidien (repas, activités, apprentissage à l'autonomie, les codes sociaux...).

❖ ***La participation de la personne***

Dans le respect des dispositions légales :

- ↳ La personne dispose du libre choix entre les prestations qui lui sont proposées dans le cadre de son accompagnement éducatif/paramédical.
- ↳ Le consentement de la personne est recherché en l'informant, des conditions de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- ↳ Le droit à la participation de la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif individuel qui la concerne lui est garanti, en lien avec le référent éducatif

❖ ***Droit à la protection***

Il est garanti à la personne comme à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité.

❖ ***Droit à l'autonomie***

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement à l'intérieur de l'établissement. La libre circulation peut toutefois faire l'objet d'une limitation ou d'un accompagnement, le temps pour le jeune de prendre ses repères au sein des locaux et des lieux.

A un projet individuel adapté

A la participation du jeune
et de la famille au projet

Avoir une hygiène et tenue
correctes et adaptées

Etre présent

Au respect de soi et
des autres

Respecter le règlement intérieur

A l'équité

A la sécurité

Prévenir (téléphoner)
en cas d'absence

A L'E.M.E, IL Y A DES DROITS...

ET DES DEVOIRS...

A l'accompagnement vers
l'autonomie aux transports

Au respect des pratiques
religieuses

Respecter l'ensemble des
professionnels et des autres jeunes

Aux suivis thérapeutique

Au vote lors du CVS (Conseil
de la Vie Sociale)

Etre acteur de son projet

L'ouverture à la culture sur le
monde et l'environnement

A la parole

Apprendre à vivre ensemble

La promotion de la bientraitance

La bientraitance implique un comportement avec humanité. C'est un ensemble d'attitudes et de postures bienveillantes envers les usagers, les proches et les salariés.

La notion de la bientraitance s'inscrit dans une démarche :

- La charte de bientraitance est placée à l'accueil de l'établissement, visible de tous
- La bientraitance évolue en continu dans la promotion de l'accompagnement globale de la personne accueillie dans son quotidien. Elle fait en sorte que chaque jeune soit et reste au cœur des préoccupations de chaque professionnel, dans le respect de son droit d'avoir un accompagnement individualisé.
- Les comportements bienveillants au quotidien vis-à-vis des jeunes apporte inéluctablement une qualité d'accompagnement
- La bientraitance favorise un accueil personnalisé et adapté aux besoins du jeune et de sa famille.
- Les pratiques managériales bienveillantes de l'équipe d'encadrement vis-à-vis des salariés pour une meilleure qualité de vie au travail
- La bientraitance propose un environnement professionnel complet, au respect de la qualité de vie au travail.
- Des formations permettant de monter en compétences les professionnels sont mises en place au sein de l'EME, elles apportent reconnaissance, valorisation et permettent aussi d'être à la pointe de l'accompagnement éducatif

Objectif : Favoriser la démarche de bientraitance et les droits des usagers

- ⇒ *Action 1 : Plan de formation annuel mis en œuvre*
- ⇒ *Action 2 : Mise en place de réunion d'expression des jeunes*
- ⇒ *Action 3 : Participation des jeunes au sein des groupes de travail sur thématiques, telles qu'accueil, sanctions*
- ⇒ *Action 4 : Réalisation charte murale avec les jeunes sur le « vivre ensemble »*
- ⇒ *Action 5 : Réalisation scrabble géant murale pour mettre en lumière la bientraitance*

Le projet hôtelier

Bio nettoyage

L'entretien des locaux est effectué par les Agents de Service qui disposent de chariot de nettoyage et d'une auto-laveuse. Pour répondre au mieux à la démarche du bio-nettoyage, l'EME doit mener une réflexion avec la responsable technique. Les agents peuvent être amenés à se rendre au SESSAD de Creil pour y effectuer aussi l'entretien des locaux.

Un nouvel atelier technique de « nettoyage/entretien » va être mis en place au sein de l'EME avec un éducateur et un groupe de jeunes. L'objectif est d'aborder l'entretien de son espace de vie tout en conjuguant les besoins de l'établissement en termes d'entretien et en donnant de bonnes habitudes en favorisant le bio-nettoyage.

Restauration

Les repas sont un des moments privilégiés de l'accompagnement éducatif. Les jeunes y sont encadrés par les éducateurs qui prennent leurs repas aux tables des enfants. Cela permet de gérer au mieux la tenue et les conduites alimentaires des enfants.

Le temps du repas constitue un axe majeur dans l'accompagnement des enfants et adolescents. En effet, le temps du repas permet aux jeunes de se retrouver dans un espace convivial et agréable en créant un moment de partage, de sociabilisation, d'échange et de plaisir. De plus, il s'agit d'un repère important dans la journée du jeune, il rythme sa journée et favorise ainsi l'autonomie.

Le repas est un lieu idéal pour établir et développer la relation éducative. Il est aussi pris en compte les particularités alimentaires comme les régimes spéciaux dû aux besoins de la personne accueillie. Les repas sont servis selon le système dit de « liaison froide », réalisé par la cuisine centrale de l'ESAT de l'Association sur Cires-lès-Mello. Les repas sont livrés quotidiennement et mis en chauffe par les agents de service au sein même de notre EME.

La sécurité

Des personnes

L'établissement est clôturé et a une seule entrée principale. Le portail manuel doit être fermé à chaque sortie en extérieure. La secrétaire se situant à l'accueil de l'établissement accueille les personnes

externes et les dirige vers l'interlocuteur concerné. Des caméras sont installées devant et derrière l'externat médico-éducatif afin d'avoir une vision d'ensemble des mouvements.

L'établissement souhaiterait être équipé d'un interphone et d'un portail électrique afin de faciliter les entrées et sorties qu'elles soient en internes ou bien pour les visiteurs et/ou les familles.

L'externat est visible avec le panneau de signalisation personnalisé, créer par le service communication UNIVI et positionné sur le mur d'entrée de l'établissement.

Des biens

Pour protéger les biens personnels des enfants et/ou adolescents, des casiers individuels sont installés dans les locaux près des groupes de vie et identifiés par leur prénom et un symbole significatif pour l'enfant.

Le jardin est clôturé et sécurisé, les personnes accueillies et salariés l'utilisent régulièrement. Néanmoins, le voisinage contraint l'installation d'un second mur. L'objectif étant d'installer en extérieur des jeux de plein air pour les jeunes accueillis.

Il n'y a pas d'astreinte puisque les enfants et adolescents sont à leur domicile le soir.

L'établissement est fermé par un portail manuel, qui nécessite sur les temps de journée des déplacements réguliers de la secrétaire pour ouvrir et fermer aux visiteurs. L'objectif est de pouvoir faire installer un portail électrique avec visio pour optimiser son temps, tout en apportant une sécurité aux jeunes et professionnels.

Objectif : Apporter sécurité avec amélioration des conditions de d'accueil et de travail

- ⇒ **Action 1** : Prévoir l'achat de jeux de plein air
- ⇒ **Action 2** : Réflexion sur le bio-nettoyage
- ⇒ **Action 3** : Mise en place d'un plan d'intégration du nouveau collaborateur
- ⇒ **Action 4** : Mise en place d'un groupe de travail sur thématique de l'accueil des jeunes en amont de son arrivée et le jour se don entrée

Conventions et partenariats

Le travail en réseau occupe une place de plus en plus importante. Les interlocuteurs sont nombreux, ce qui oblige à une organisation du travail et une gestion du temps rigoureuse. En revanche, les multiples concertations et partenariats apportent beaucoup, tant dans la réflexion que dans les solutions proposées.

Nous sommes en lien régulier avec :

- La MDPH, organe de régulation et de décision avec qui nous tentons de trouver les meilleures solutions à des problèmes complexes.
- L'Aide Sociale à l'Enfance, responsable d'un nombre de jeunes,
- La municipalité, tant dans le travail d'intégration sociale des jeunes avec la mise à disposition de structures telles que des gymnases pour la pratique de la danse ou sport collectif.

- Les autres établissements avec lesquels les échanges sont réguliers, dans le cadre des admissions ou orientations ou aussi au travers d'activités culturelles/sportives communes, des immersions au sein des ESAT, des immersions dans les ateliers adaptés des foyers de vie.
- La mise en place d'une médiation animale pour aborder diverses notions, telles que la responsabilisation, l'empathie, la bienveillance et au sens large prendre en compte tous les bienfaits de prendre soin d'un animal.
- Partenariat avec le sport adapté de l'Oise qui propose tout au long de l'année, différents évènements sportifs aux personnes en situation de handicap.
- Des partenariats avec les collèges et lycées environnants par le biais de rencontres sportives avec les élèves des établissements scolaires de Creil et de Senlis.
- Des partenariats avec des associations qui offrent des représentations pour les enfants /adolescents telles que des chorales ou encore des récoltes de jouets/jeux pour l'établissement
- Les entreprises, démarchées par le service social ou le service éducatif pour accueillir des stagiaires ou mise en place de partenariat pour découvrir le monde du travail ou pour créer des partenariats d'accueil avec la présence d'un éducateur avec quelques jeunes adultes
- Des municipalités environnantes pour accéder aux infrastructures telles que pour les activités piscine, l'escalade,
- Des commerçants des communes avoisinantes pour développer l'inclusion à travers le conditionnement et les interactions sociales
- Des conventions avec des orthophonistes et psychomotriciennes libérales du territoire
- Partenariat autour de la santé féminine ou des actions de prévention au cancer du sein par le biais de réalisation de rubans pour octobre rose
- Le secteur social que nous rencontrons pour des situations de familles en difficulté
- Le secteur judiciaire (parfois à l'occasion de signalements pour mauvais traitements)
- Le secteur psychiatrique (hôpital de jour, CMPP) avec lequel nous travaillons dans le cadre de prises en charge partielles.
- L'enseignante collabore avec de nombreux partenaires in et hors institution.

Objectif : Développer les partenariats internes et externes

- ⇒ **Action 1 :** *L'EME a répondu à un appel à projet visant à promouvoir la pratique d'activité physiques et sportives tout en liant une alimentation équilibrée. L'établissement a été sélectionné et sera accompagné durant deux ans par l'ARS et la Mutualité française dans l'aboutissement de ce projet*
- ⇒ **Action 2 :** *continuer de développer des partenariats inclusifs tel que magasin et sur du conditionnement*

Projet qualité, gestion des risques, RSE-DD

Notre Politique qualité et gestion des risques

- **L'identification d'un « référent qualité » par établissement**

Un « référent qualité » a été identifié pour le pôle enfance.

L'identification du « référent qualité » a été communiquée à l'ensemble du personnel et des résidents et familles via le Conseil de la Vie Sociale et l'organigramme de l'établissement.

- **La clarification des responsabilités entre direction qualité UNIVI / directeur d'établissement / référent qualité**

La direction qualité du Pôle UNIVI définit la Politique qualité.

Il accompagne les référents qualité dans l'exécution de leurs missions. Il apporte aussi un soutien dans le cadre de la gestion des événements indésirables graves, les inspections diverses et les évaluations internes et externes. Il réalise des contrôles internes.

Le **directeur** est le « pilote » de la démarche qualité, il est le garant de l'amélioration continue de la qualité. Il fédère les équipes autour de la démarche.

Le **réfèrent qualité** coordonne le plan d'actions de progrès général (PAP) et suit la mise en œuvre des actions d'amélioration avec les référents de processus. Il est aussi garant de la gestion des réclamations en interne et de l'amélioration continue de la qualité.

L'ensemble des référents qualité du Groupe UNIVI, constitue la « Communauté qualité » qui se réunit en plénière 2 fois par an et plus en fonction de l'actualité.

- **La mise en place d'un « comité qualité »**

Un comité qualité est mis en place dans chaque établissement.

Composition : le directeur, le référent qualité et les référents de processus à minima.

Le responsable secteur assurance qualité du siège qui suit l'établissement, est présent à l'ensemble des comités qualité organisés.

La fréquence de réunion est fixée par le directeur en fonction de ses besoins. Il se réunira au minimum 3 fois par an.

Les missions de base :

- ✓ Suivre les actions de progrès pour lesquelles les échéances approchent et celles en retard
- ✓ Faire des arbitrages pour garantir l'amélioration continue de la démarche
- ✓ Suivre les événements indésirables et les actions d'amélioration qui en découlent
- ✓ Analyser les enquêtes de satisfaction et alimenter le PAP en conséquence

Livrables : PAP mis à jour – EI(DO) clôturé

- **Un Logiciel qualité Commun ; Ageval**

En 2017, le pôle UNIVI a fait le choix avec la communauté qualité de s'appuyer sur un logiciel qualité commun à tous les établissements pour le pilotage de la démarche qualité et GDR : AGEVAL.

Les modules suivants sont déployés et utilisés par l'établissement :

- Le module « plan d'actions » pour gérer et suivre les actions de progrès

- Le module « déclarations » pour saisir et traiter les évènements indésirables et les évènements indésirables à déclaration obligatoire
- Le module « enquêtes » pour saisir et traiter les enquêtes de satisfaction résidents et proches et bénéficier d'analyses complètes
- Le module « gestion documentaire » permettant de centraliser l'information et de la partager entre établissements
- Le module « gestion des risques » pour piloter la gestion des risques opérationnels

Le module « évaluations » est utilisé uniquement par la direction qualité et GDR dans le cadre de la campagne d'évaluation interne. L'établissement dispose de son rapport informatisé depuis ce module ainsi que de son plan d'action.

- **Une approche processus pour structurer la démarche**

La démarche qualité impulsée par le pôle UNIVI se base sur une approche processus.

Toute activité est considérée comme un processus. L'identification et le management méthodiques des processus utilisés, et plus particulièrement les interactions de ces processus, définissent « l'approche processus ».

Le Pôle UNIVI et les établissements, à partir des processus identifiés, a mis en place une cartographie des processus commune.

C'est une réelle culture qualité qui permet d'introduire une même logique sur tous les aspects de la démarche.

- **Une gestion documentaire partagée**

Une gestion documentaire partagée est mise en œuvre au sein des établissements. Un socle de documents dits obligatoires est à déployer par l'établissement.

Le pôle UNIVI propose également des documents types et un accompagnement des établissements dans la rédaction, pour enrichir leur système documentaire.

- **Une gestion des évènements indésirables (EI) des évènements indésirables à déclaration obligatoire (EIDO) et des plaintes et réclamations**

Un EI est un dysfonctionnement qui sort du quotidien, survenant dans l'établissement, l'un de ses services ou sur du matériel. Les évènements indésirables sont des situations déclarées par les salariés, les prestataires, les intervenants extérieurs...

- Une fiche d'évènement indésirable (FEI) commune aux établissements du Pôle UNIVI, est déployée.

Les événements à déclaration obligatoire à déclarer auprès de l'ARS et du Conseil départemental sont :

- Les dysfonctionnements graves
- Les événements indésirables graves associés à des soins
- Les infections associées aux soins
- Les vols / détournements de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes
- Les épisodes infectieux
- Les maladies à déclaration obligatoire

- Les incidents de cyber-sécurité
- Une fiche d'évènement indésirable à déclaration obligatoire (FEIDO) a été conçue par le Pôle UNIVI à partir du modèle national défini par arrêté. Son formalisme et son circuit sont cadrés dans la procédure de gestions des évènements indésirables à Déclaration Obligatoire. Les actes et maladies à déclaration obligatoire, sont cadrés dans la procédure.

Tous les évènements indésirables doivent être saisis et traités sur le logiciel qualité Ageval par les référents qualité et/ou le directeur en respectant l'anonymat des réclamants ou des personnes concernées.

Les plaintes et réclamations mettent en cause la qualité du service rendu.

Les plaintes et réclamations sont les requêtes émises par les résidents et/ou leurs proches.

Elles peuvent être :

- Des lettres de doléances
- Des courriers électroniques
- Des comptes rendus des échanges / entretiens avec l'utilisateur mécontent
- Des réclamations orales quand elles sont régulières
- Le registre des plaintes et réclamations est à remplir sur Ageval par le directeur et/ou le référent qualité

• Des outils de mesure de la satisfaction communs

Les établissements bénéficient d'un modèle commun d'enquête de satisfaction des résidents et d'enquête d'opinion du personnel. Il a été réalisé par un groupe de travail, sous l'impulsion de l'Agirc/Arrco.

• L'auto-évaluation

Une auto-évaluation est réalisée afin :

- D'impulser une démarche collective et participative.
- D'engager une dynamique d'amélioration continue de la qualité.
- De s'approprier les exigences attendues.
- De définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements.

• L'évaluation HAS

Tous les 5 ans, notre évaluation est réalisée par un organisme tiers indépendant de la structure sur la base du référentiel national de la HAS.

La dernière évaluation externe a eu lieu en 2014

• Les inspections

Pour le secteur médico-social, 3 types d'inspection et de contrôle peuvent être exercés par les ARS :

- Inspection de prévention des risques de maltraitance dans les établissements médico-sociaux

- Inspection relative à la gestion des risques sanitaires liés au bâtiment
- Inspection-contrôle des structures médico-sociales de prise en charge à domicile (SSIAD...)

La direction qualité et GDR UNIVI contrôle 3 à 6 mois après une inspection, la mise en œuvre des actions de progrès.

Notre Politique RSE-DD

Outre la prise en compte des aspects réglementaires, les enjeux de la politique RSE-DD sont :

- D'être reconnu comme un acteur responsable auprès du public accueilli, des salariés et des tutelles,
- De donner du sens à nos activités et à nos actions,
- Donner l'envie de se démarquer,
- Développer une politique harmonisée RSE- DD avec toutes les parties prenantes, en maîtrisant les coûts et les actions déployées.

Les orientations RSE-DD retenues :

Les directeurs des établissements, partie prenante dans la RSE-DD, ont choisi en 2019, 5 axes de travail prioritaires à mener en collectif :

- 1/ S'appuyer sur une gouvernance dynamique et représentative
- 2/ Développer les Thérapies Non Médicamenteuses (TNM)
- 3/ Améliorer la Qualité de Vie et Santé au Travail et le Bien-être des populations
- 4/ Préserver les ressources naturelles (Energie, eau, qualité air...)
- 5/ Développer des Achats et des pratiques responsables

La gouvernance dynamique et représentative :

Le CODIR Univi, valide les orientations RSE-Développement durable, retenues par le Copil Uni'Vert et définit les moyens qui leur sont attribués. Il suit l'avancement des travaux menés par le COPIL Uni'Vert

Le COPIL Uni'Vert, est une émanation du CODIR UNIVI et il est composé de professionnels issus du Siège Univi et des 3 pôles : Seniors, Handicap et Santé.

C'est une instance qui a un pouvoir de décision quant aux ressources mobilisées, au respect de la planification, à la mise en œuvre des choix retenus et des plans d'action (feuille de route).

Les comités régionaux inter-pôles : au nombre de 4, ils sont animés par un ou deux membres du COPIL Uni'Vert. Les comités, composés des correspondants RSE-DD locaux, sont chargés de décliner la feuille de route RSE-DD au sein de leur établissement et de contribuer à la remontée d'idées et de suggestions en lien avec les sujets retenus ainsi que des indicateurs de pilotage.

Les animateurs fédèrent, accompagnent, forment sur la base d'un programme commun, et sont les rapporteurs au sein du COPIL Uni'Vert sur l'avancée des travaux.

Les correspondants RSE-DD sont les directeurs des établissements ou leur représentant. Ils coordonnent, réalisent, déclinent, communiquent, et suivent la mise en œuvre du plan d'action au sein de leur établissement. Ils informent l'animateur du comité régional dont ils dépendent, des avancées des projets, des difficultés du terrain et remontent les indicateurs de suivi à fréquence définie.